

A l'approche de la session parlementaire, les retards dans le versement du chômage engendrent des réactions contrastées à gauche et au sein des syndicats

Un attentisme politique?

SOPHIE DUPONT

Assurance-chômage ► Ces dernières semaines, nombre de chômeur·euses victimes des retards de paiement de l'assurance-chômage ont fait entendre leur voix dans les médias. Impossibilité de régler ses factures, stress lié à l'incertitude de la durée du retard du versement de leur allocation et difficulté à joindre des caisses de chômage débordées. Le flou continue de régner sur l'ampleur du problème, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) n'étant pas en mesure de donner de chiffres précis sur le nombre de personnes touchées par le dysfonctionnement du nouveau logiciel informatique. Face à une crise inédite, les réactions de la gauche et des syndicats restent timides.

«Nous demandons que les sanctions envers les chômeurs soient suspendues pendant cette période de retard de versement des prestations. Les caisses de chômage doivent se concentrer sur le problème à régler», affirme Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse (USS) et conseiller aux Etats socialiste. Faut-il indemniser les ayants droit qui subissent les conséquences de ce retard? Le président de la faitière syndicale joue la prudence: «On peut l'envisager mais ce sera très difficile à obtenir. Quoi qu'il en soit, tous les efforts doivent d'abord être mis dans le paiement des indemnités.»

Position inconfortable des syndicats

Les syndicats se trouvent dans une position inconfortable, nombre d'entre eux étant également à la tête de caisses de chômage. L'USS était d'ailleurs au courant des difficultés du nouveau programme informatique. Représentée au sein de la commission tripartite de sur-



Certaines personnes au chômage n'ont toujours pas reçu d'indemnité depuis le mois de novembre. KEYSTONE-PHOTO PRÉTEXTE

veillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, la faitière a donné son approbation pour qu'il soit introduit. «Il est incontestable que nous en avons besoin. L'ancien était obsolète, avec un risque important qu'il cesse de fonctionner», explique Daniel Kopp, secrétaire central, responsable du dossier. Il assure que depuis le 6 janvier, le système s'est amélioré, sans pour autant que les performances soient suffisantes.

Dans sa fonction parlementaire, Pierre-Yves Maillard se réserve d'intervenir pendant la session qui débute le 2 mars. «La priorité est de mettre les ressources pour régler le problème.

«Tous les efforts doivent d'abord être mis dans le paiement des indemnités»

Pierre-Yves Maillard

Nommer les responsables interviendra dans un second temps», juge-t-il, en relevant que les retards dans les projets informatiques sont monnaie courante. Membre de la commission du National chargée de la sécurité sociale, sa collègue de parti Valérie Piller Carrard se montre également mesurée. «Avant de demander des compensations, il faut d'abord clarifier ce qui s'est passé et éviter que cela se reproduise», tempère-t-elle.

Mesures d'urgence demandées

Le ton est tout autre du côté des Vert-es. Raphaël Mahaim se dit «abasourdi» par la situation et

juge que le Seco se défend mal: «La situation est inacceptable. L'Etat a un devoir d'exemplarité, d'autant plus important ici qu'il fait face à des personnes vulnérables.» Des excuses du chef du Département de l'économie, Guy Parmelin, sont selon lui souhaitables, tout comme une indemnisation des personnes lésées. Le conseiller national annonce le dépôt d'une motion, pour qu'une telle crise ne se reproduise plus. «Des pannes informatiques peuvent arriver, mais l'Etat doit mettre les moyens pour qu'il y ait un plan B en cas de dysfonctionnement», défend-il. Sa collègue de parti Léonore Porchet, éga-

lement présidente de Travail. Suisse, constate que certaines personnes n'ont toujours pas reçu d'indemnité depuis le mois de novembre. «Si le Seco ne garantit pas que les allocations seront toutes versées rapidement, des mesures d'urgence doivent être prises, comme cela a été le cas durant le Covid», renchérit-elle. Elle plaide pour des paiements simplifiés, quitte à faire l'impasse sur des contrôles. Un potentiel effet boule de neige n'est pas exclu, selon elle, les employé·es des caisses de chômage accumulant un nombre incalculable d'heures supplémentaires depuis le début de l'année, risquant leur santé.

Situation loin d'être résolue?

La sonnette d'alarme a également été tirée par l'Artias, association romande et tessinoise des institutions d'action sociale, qui relève que les retards peuvent avoir des conséquences «difficilement réversibles» sur des budgets déjà mis à mal par une situation de chômage. Son président, Benjamin Roduit, élu du Centre, réclame également que la Confédération prévoie des dédommagements. «Si une entreprise ne versait pas de salaire à la fin du mois à cause d'un bug informatique, ce serait un tollé. L'Etat doit faire face à ses responsabilités», défend-il.

Cosecraire général du SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleuses et de travailleurs), Davide de Filippo se montre pessimiste pour la suite: «Nous sommes qu'au début de la vague. Il faut s'attendre à une accumulation de retards, les caisses devant maintenant assurer les paiements de février, en plus de terminer ceux de janvier et du traitement des nouveaux dossiers.» Il appelle à mettre rapidement un mécanisme en place, sous la forme d'un fonds d'urgence, pour pallier les retards. I